



# Fiche d'inscription

Numéro d'inscription Jeunesse et Sports  
**obligatoire**

S'inscrire sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

Photo  
obligatoire

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal

Ville \_\_\_\_\_

Date de naissance

Lieu de naissance \_\_\_\_\_ DEP

Tél.

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription.

Je souscris à l'assurance annulation (3% du prix du stage)

Date et signature

## Autorisation parentale pour les stagiaires mineurs

Je soussigné, \_\_\_\_\_

Téléphone où l'on puisse vous joindre durant le stage :

Tél.

Responsable légal de : \_\_\_\_\_

après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des stages, déclare y souscrire et autorise mon enfant à participer à toutes les activités prévues, à se rendre seul sur le lieu de stage et circuler seul à l'extérieur du centre de formation.

J'atteste que mon enfant aura 17 ans au 1er jour du stage

D'autre part, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser à l'Association Nationale Temps Jeunes le montant d'éventuels frais médicaux.

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Écrire «Lu et approuvé» : \_\_\_\_\_

Signature :

## Dates du stage choisi

### ■ Formation générale BAFA

Du

au

Internat     Externat

### ■ Approfondissement BAFA

Thème de la session : \_\_\_\_\_

Du

au

### ■ Formation générale BAFD

Du

au

### ■ Formation perfectionnement BAFD

Du

au

## Renseignements sanitaires

Merci d'indiquer les difficultés de santé \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas de problème médical durant le stage.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Tél.

Liens \_\_\_\_\_



À retourner à l'Association Nationale Temps Jeunes,  
accompagnée des pièces à fournir :  
99, rue de Merlo - 69600 OULLINS.

# Règlement et modalités d'inscription

## ■ Règlement échelonné :

Le Règlement du stage pouvant représenter une somme importante, nous proposons des formules de paiements échelonnés en plusieurs fois avant le début de stage. La totalité du règlement devra être effectuée 1 mois avant le début du stage.

Renseignement au 04 72 661 660

## ■ Par carte bancaire :

Temps Jeunes accepte la réservation par téléphone avec le règlement par carte Bancaire et l'envoi du dossier d'inscription sous 8 jours.

## ■ Par chèques vacances :

Temps Jeunes est agréé chèques vacances.

## ■ Par internet :

Inscrivez vous sur notre site internet [www.temps-jeunes.com](http://www.temps-jeunes.com). Par internet, les formations bénéficient d'une réduction de 10 euros.

## ■ Modalités d'inscription :

Votre demande est enregistrée dès réception :

- de la fiche d'inscription dûment remplie
- du versement de l'acompte et adhésion
- des pièces demandées

## ■ Lieux de stages

• Ils sont disponibles sur notre site Internet [www.temps-jeunes.com](http://www.temps-jeunes.com) 4 semaines avant le début du stage.

## ■ Convocation :

Le stagiaire recevra une convocation 10 à 15 jours avant la formation précisant :

- les lieux et horaires
- la liste des autres stagiaires afin de faciliter le co-voiturage
- le plan d'accès

## Les pièces à fournir

**Pour démarrer le cycle de formation, vous devez au préalable vous inscrire sur le site [BAFA-BAFD.gouv.fr](http://BAFA-BAFD.gouv.fr) afin d'obtenir un numéro d'inscription.**

### ■ Liste des pièces à fournir pour tout stage :

- Votre numéro d'inscription
- la fiche d'inscription remplie
- 3 timbres
- le règlement d'acompte de 75 euros + 16 euros d'adhésion (possibilité de faire 1 seul chèque). Le solde devant être réglé 1 mois avant le stage.

### ■ Pièces supplémentaires :

- **Pour les formations générales BAFFD :** une copie recto/verso de votre carte d'identité, passeport ou du livret de famille et la copie du BAFA ou de l'accès direct.
- **Pour le Perfectionnement BAFFD :** la photocopie du Certificat de Formation générale et du 1<sup>er</sup> stage pratique.

## Conditions Générales d'inscription

### ■ Prix et prestations :

- Pour les stages en externat, les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : l'organisation pédagogique du stage et le matériel pédagogique nécessaire.
- Pour les stages en internat : l'hébergement, les repas, l'organisation pédagogique du stage, le matériel pédagogique nécessaire.

Le prix du stage ne comprend pas le transport dont le coût et l'organisation sont à la charge du stagiaire.

### ■ Adhésion :

Pour participer à un stage Temps Jeunes, vous devez adhérer à l'association. Le montant de l'adhésion est de 16 euros.

### ■ Annulation :

- Désistement de votre part : quelle qu'en soit la raison, outre l'adhésion, il sera retenu 75 euros pour toute annulation signifiée par lettre 30 jours avant le départ. Et 150 euros si le délai est inférieur à 30 jours avant le départ.
- Annulation de la part de Temps Jeunes : une solution de remplacement sera systématiquement proposée. En cas d'impossibilité de se reporter sur un autre thème ou date, 100% des sommes versées seront remboursées.

### ■ Assurance annulation pour cas de force majeure

Nos adhérents peuvent souscrire une assurance complémentaire couvrant les frais d'annulation. Le coût de cette assurance facultative est de 3% du montant du stage. Vous devez la souscrire et régler son montant à l'inscription, en complétant le dossier d'inscription.

Cette assurance couvre les cas de force majeure suivants :

- une maladie ou accident grave, médicalement constaté, qui affecte subitement le stagiaire inscrit et l'empêche de participer aux activités du stage.
- le décès du stagiaire ou d'une personne de la famille proche. L'assurance s'applique aussi en cours de stage au prorata des journées restantes et à l'exclusion du coût de voyage retour qui restera à la charge de l'adhérent.

Dans tous les cas le montant de l'adhésion à l'association et le coût de l'assurance annulation restent acquis à Temps Jeunes.

Dès l'événement empêchant le séjour, vous devez prévenir Temps Jeunes par courrier recommandé avec accusé réception, dans les 48 heures au plus tard, et produire le justificatif correspondant, accompagné de votre courrier de bonne foi. Cette assurance ne peut être souscrite a posteriori de l'inscription.

### ■ Report :

En cas d'impossibilité justifiée d'assister à un stage et signifié 30 jours avant le début du stage, il est possible de se reporter une seule fois sur une autre date proposée par Temps Jeunes au cours de la même année : il sera alors retenu 15 euros de frais administratifs. Au delà, 150 € seront retenues. (sauf si assurance annulation souscrite avec cas de force majeure)

### ■ Départ en cours de formation :

En cas de départ en cours de formation pour toute raison, y compris médicale, aucun remboursement ne pourra être exigé, à l'exception des frais de repas non consommés (8 €/jour). La totalité du prix du stage (formation + adhésion) devra être versée. Le non respect de l'horaire fixé sur la convocation pourra entraîner le renvoi du stagiaire. Le non respect des règles de fonctionnement du stage (horaires, respect de la loi, présence à tous les temps de formation) pourra entraîner le renvoi sans possibilité d'exiger de remboursement auprès de Temps Jeunes.

### ■ Stagiaires Mineur(e)s :

La formation BAFA préparant les stagiaires aux rôles et fonctions d'animateurs, la formation est organisée selon un principe d'autonomie. En dehors des temps de formations (qui sont obligatoires), les stagiaires doivent être en capacité de gérer leur vie personnelle de façon responsable. Les mineurs devront fournir une attestation parentale les autorisant à circuler seul à l'extérieur du Centre de formation.

### ■ Soins et frais médicaux :

Durant la formation, Temps Jeunes peut faire l'avance des frais médicaux (visite du médecin, médicaments). Les frais avancés seront remboursés à Temps Jeunes en fin de formation.

### ■ Assurances :

Les effets personnels ne sont pas couverts. Temps Jeunes est couvert en responsabilité civile auprès de la MAIF.